

# BP Aménagements Paysagers

Niveau 4



RNCP n° 34214

## OBJECTIFS

Le titulaire de l'emploi est amené à ;

- Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées
- Réaliser les travaux de terrassements des infrastructures, la mise en place des réseaux et la végétalisation
- Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques
- Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier

## PRÉ REQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP)

## PUBLIC

- Etre âgé de 16 à 29 ans (pas de limite d'âge pour bénéficiaire d'une RQTH)
- Formation accessible à toute personne ayant pour projet de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social, de préparer et coordonner un chantier d'aménagement paysagers en minéral et/ou en végétal



## DURÉE

- Temps plein sur 2 ans, modulable de 1 à 3 ans
- **Volume total** : 900 heures en centre de formation (26 semaines en centre de formation réparties sur les 2 années)
- **Rythme d'alternance** : 1 ou 2 semaines en centre de formation – 2 à 4 semaines en entreprise

Possibilité d'adaptation de parcours en fonction des acquis, du projet et de la situation du candidat

## ORIENTATION ET PERSPECTIVES

**Secteurs d'activités :**

- Les entreprises privées du paysage assurent tout ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation.
- Les services en espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine.

**Type d'emplois accessibles :**

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier/jardinière paysagiste
- Ouvrier/ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier/ouvrière paysagiste
- Technicien/Technicienne paysagiste

**Poursuite d'étude possible :**

Suite à la réussite au diplôme, l'apprenant peut préparer un Brevet de Technicien Supérieur (BTS dans le domaine du paysage) ou un Certificat de Spécialisation (CS).



## CONTENU DE FORMATION

### 1. Organisation du travail :

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement

### 2. Mise en place et entretien des végétaux :

Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

### 3. Mise en place d'infrastructures

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 3 champs de compétences à valider pour obtenir la certification.
- Les évaluations certificatives s'effectuent en unités capitalisables sous forme de mises en situation professionnelle.
- Chaque bloc de compétences peut être obtenu indépendamment des autres.



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle, démonstrations et mises en situation pratique sur les plateaux techniques de l'établissement :
  - ▲ Espaces verts,
  - ▲ Matériel spécifique pour les travaux en espaces verts....
- Interventions et visites professionnelles
- Chantiers école
- Adaptation de la pédagogie sur temps collectifs / individuels

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Candidature possible toute l'année en dehors des périodes de fermeture du centre
- Signer un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant

## COÛT DE LA FORMATION

- Prise en charge par le fond formation de l'employeur
- Pas de frais pédagogique supplémentaire.

## RÉMUNÉRATION

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

Détails sur : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

## INDICATEURS

- Réussite à l'examen : 82% (2021)
- Satisfaction des apprenants : 78% (2021)
- Insertion professionnelle (emploi ou poursuite d'études) : 82% (2021)

